



DIVORCER EN FRANCE ALORS QUE MARIEE EN ALLEMAGNE

Par **fatima77**, le **12/10/2014** à **15:16**

BONJOUR PUIS je entamer une procedure de divorce en france, sachant que je vie en allemagne (mariage au danemark) mais que je ne parle pas suffisamment bien l'allemand. Y a t il un risque pour que l'on me retire la garde de mon fils de 18 mois, sachant que je ne travail pas et que je compte retourner vivre en france.
merci